

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement – Interdiction de circulation et de stationnement rue Gambetta à compter du lundi 16 novembre 2020.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux urgents de renouvellement de sécurité d'un branchement gaz réalisés, 6,rue Gambetta, par l'entreprise CHOPARD-LALLIER TP, pour le compte de GRDF, à compter du lundi 16 novembre 2020,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation et de stationnement :

A compter du lundi 16 novembre 2020, 7 h 30 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule :

- rue Gambetta : entre la rue Montrieux et la place Saint-Bénigne

La circulation piétonne sera maintenue côté impairs. L'accès à la zone de travaux pour les engins de l'entreprise sera autorisé par la rue Proudhon ou la place Saint-Bénigne.

ARTICLE 2 –

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront déposés par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. Pompiers
1 ex. DMO
1 ex. DITE
1 ex. CHOPARD-LALLIER TP
1 ex. Pôle Citoyenneté

PONTARLIER, le 12 novembre 2020

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à la
Citoyenneté,

Romuald VIVOT